

CERTIFICAT

Le soussigné, Max HAHN, bourgmestre p.s.d. de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 6 octobre 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 93 / 2022

Objet de l'autorisation : Rénovation de la véranda ainsi que de la terrasse à l'arrière de la maison, la démolition de la maisonnette de jardin ainsi que des travaux d'étanchéité et de remise à nouveau du revêtement du passage latéral à gauche.

Nom et adresse du requérant : Monsieur et Madame
Aurelio Maffia et Astrid Cattaneo
8, route des 3 Cantons
L-4970 Bettange-sur-Mess

Localisation de la construction : 8, route des 3 Cantons
L-4970 Bettange-sur-Mess
Num.cad. 991 / 1674
Sect. B de Bettange-sur-Mess
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



Le bourgmestre p.s.d.,
Max HAHN

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.